

22^{eme} rencontre des intercommunalités iséroises

Notre résilience face aux risques / mieux connaître le risque pour mieux agir

La nouvelle réglementation, **ce qui change**
Sauvegarde des populations, le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)
un appui pour préparer la solidarité et à l'entraide intercommunale

Culture du risque, sauvegarde des populations, solidarité et entraide :

- Informer les populations pour mieux prévenir
- Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)
- Quelle démarche au niveau local pour une gestion interservices des situations critiques ?

François GIANNOCCARO
Directeur de l'Institut des Risques Majeurs (IRMa)

Mardi 18 juin 2024 - NOYAREY



UNE OPÉRATION SOUTENUE ET PORTÉE PAR



L'Institut des Risques Majeurs (IRMa)

Des actions à vivre au service des territoires

320 collectivités
membres de l'IRMa

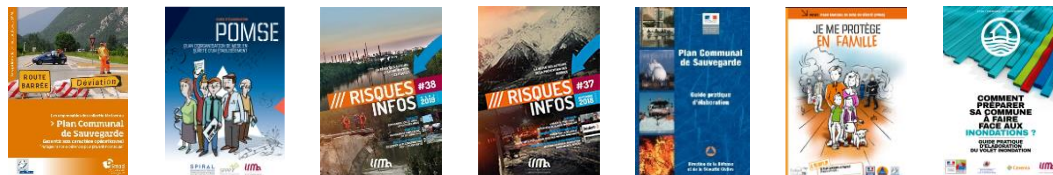
Le centre de ressources :
+ de **4 000** références
spécialisées

Chaque année, **1 800 000**
visiteurs uniques et
15 000 000
pages consultées sur nos sites

43 000 abonnés
et followers

300 participants en
moyenne sur nos journées
nationales

DES PUBLICATIONS, DES PÉRIODIQUES, DES SITES INTERNET DÉDIÉS :



DES PARCOURS DE FORMATION, DES ATELIERS, DES ENTRAÎNEMENTS ET EXERCICES :



DES JOURNÉES TECHNIQUES NATIONALES, DES MATINALES ET LE RESILIENCE TOUR



Depuis 2018,
396 formations pour 6351 personnes
323 entraînements et exercices pour 5181 participants



DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES

JOURNÉE TECHNIQUE NATIONALE DE L'IRMa :

**reportée au
Mardi 17 décembre 2024
de 09h00 à 17h00**



irma
INSTITUT DES RISQUES MAJEURS

**L'ALERTE DES POPULATIONS
À L'ÈRE DE FR-ALERT**

▶ PROGRAMME ET INSCRIPTIONS

les
**JOURNÉES
TECHNIQUES**

▶ LE 17 DECEMBRE 2024

À SAINT-PIERRE ET EN VISIOCONFÉRENCE

AVEC LE CONCOURS ET LE SOUTIEN

FRANÇOIS
RÉGION ALPES
AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES

SPPPY

isère
Département de l'Isère

SPIRAL

APORA

SDMIS
Service des Météorites

MÉTROPOLE
GRAND LYON

SMAACL
Société de Maintenance et d'Assistance aux Activités de la Sécurité Civile

Un remerciement aux 500 INSCRITS
Réitérez vos inscriptions dès à présent !

A vos agendas en présentiel et en visioconférence

LIEN pour s'inscrire : <https://www.irma-grenoble.com/02institut/formations-irma.php?id=352>



Jean-Louis Reynaud,
président du SIAGA
AG de l'IRMa du 13 juin 2024

SOIRÉE CINÉMA
Projection en avant-première

Lundi 24 juin 2024
à partir de 19h

ÉVÈNEMENT GRATUIT

à l'espace Versoud
Saint-Geoire-en-Valdaine
541 Route du Bourg
38620 Saint-Geoire-en-Valdaine

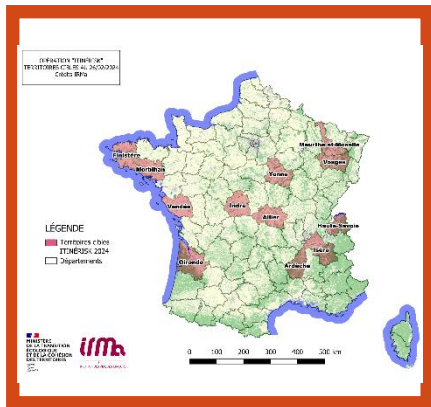
ÇA N'ARRIVE pas qu'aux autres
#6 La Valdaine - 6 JUIN 2002

Visionnez le trailer !

Film réalisé par l'Institut des Risques Majeurs et co-produit avec le SIAGA

Plus d'infos sur www.guilers-siaga.fr





LES PARCOURS TERRITORIAUX DE LA RESILIENCE

Contribution à l'atelier :
Notre résilience face
aux risques
Mieux connaître le
risque pour mieux agir

UNE OPÉRATION SOUTENUE ET PORTÉE PAR



Contribution à la table ronde : LES ÉLUS FACE À LA CATASTROPHE : POUR UNE LOIRE + RÉSILIENTE

12 juin 2024, Savigneux
200 élus réunis



UNE OPÉRATION SOUTENUE ET PORTÉE PAR

Synthèse des Inondations d'Octobre 2015 à Biot

Tragédie et Responsabilité

- Inondations meurtrières à Biot en 2015 : Trois résidents d'un EHPAD périssent, piégés par la montée des eaux
- Procès du maire de Biot : Accusé d'homicide involontaire et d'homicide involontaire pour négligence
- Manquements graves : En cascade des dysfonctionnements de mise en vigilance et d'alerte au niveau local, l'EHPAD n'avait pas anticipé et mis en place des dispositions de mise à l'abri pour faire face à des conditions météorologiques extrêmes

Synthèse des Inondations d'Octobre 2015 à Biot

Eléments clés du procès - Questions centrales du juge dans l'examen du dossier :

- **Quelle connaissance du phénomène météo ?** niveau d'alerte, messages d'avertissement, etc
- **Quelle vulnérabilité de l'EHPAD ?** niveau d'exposition aux inondations, caractéristiques du bâtiment, profil des résidents, plan d'urgence
- **Quelle préparation à l'événement par la mairie et autres opérateurs ?** mesures de prévention, planification, formation, moyens disponibles
- **Quel suivi de la situation le 3 octobre pendant la situation critique ?** surveillance des informations, communication, prise de décision
- **Quelle gestion (interservices) de la crise ?** alarme, évacuation, secours, communication aux familles.
- **Quels rôles et responsabilités des acteurs ?** EHPAD, secours, élus locaux, etc.
- **Quelles règles et procédures opérationnelles en vigueur ?** clarté des procédures planifiées et adéquation à la situation

Synthèse des Inondations d'Octobre 2015 à Biot

Verdict et implications

Verdict :

- Le maire reconnu coupable d'homicide involontaire et condamné à un an de prison avec sursis

Manquements reprochés au maire de BIOT par le juge :

- Absence de communication du nouvel organigramme aux autorités compétentes
- Non-recours aux outils de Météo-France pour le suivi de la crise
- Absence de coordination avec la commune d'Antibes
- Méconnaissance de son rôle de directeur des opérations de secours (DOS)
- Ignorance des seuils d'alerte
- Dysfonctionnement des sirènes d'alerte
- Absence de vigilance particulière par la police municipale sur l'EHPA

Enseignements :

- Responsabilité des élus locaux en matière de prévention des risques et de gestion des situations de crise.
- Importance d'une planification efficace de la sauvegarde, des secours et d'une coordination opérationnelle interservices pendant l'événement
- Nécessité d'une collaboration étroite entre tous les acteurs pour la sécurité publique

Préambule : La gestion des risques majeurs : Responsabilités de la commune et du maire

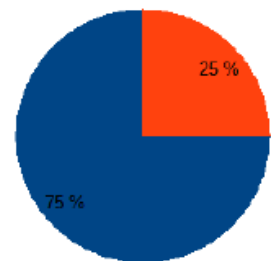


La démarche locale de gestion des risques

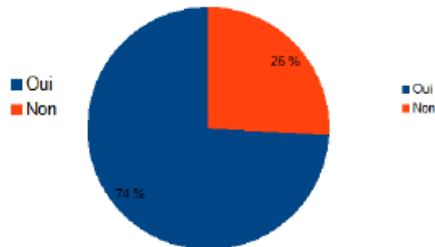
Enquête 2024 auprès des collectivités – résultats des communes

→ 328/512 communes ont répondu = 64 %

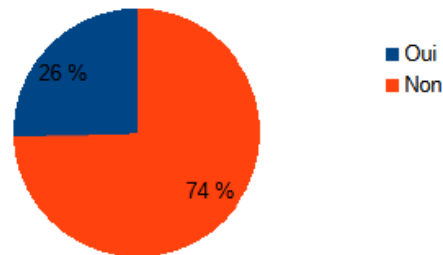
« Votre commune dispose-t-elle d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ? »



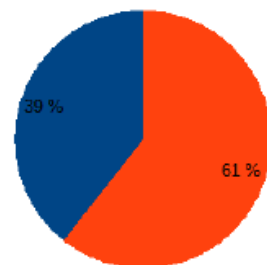
« Est-ce que votre commune dispose d'un conseiller municipal en charge des risques ? »



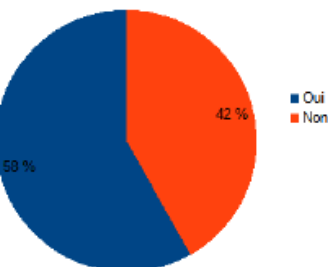
« Votre commune dispose-t-elle d'un système d'appel téléphonique (ou SMS/notification) en masse ? »



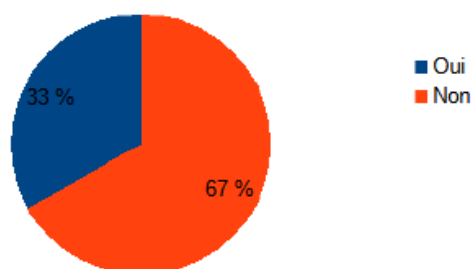
« Connaissez-vous la Journée Nationale de la Résilience ? »



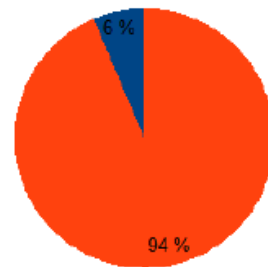
« Votre commune dispose-t-elle d'un DICRIM ? »



« Avez-vous organisé ou participé dans les 5 dernières années à un exercice de gestion de crise, incluant Préparisk ? »



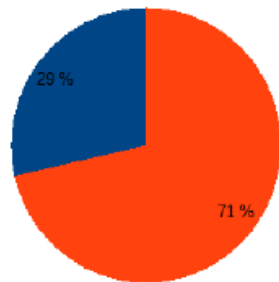
« Disposez-vous d'une Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) ? »



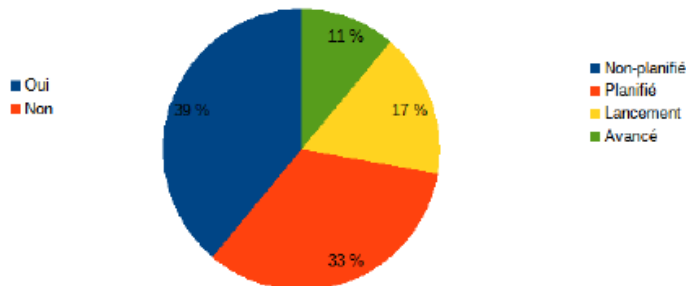
Enquête 2024 auprès des collectivités – résultats des EPCI

→ 14/18 EPCI ont répondu = 77 %

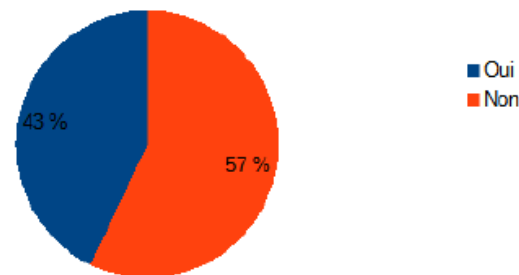
Est-ce que votre intercommunalité dispose d'un Vice-Président ou d'un Conseiller communautaire en charge des risques ou de la sécurité civile ?



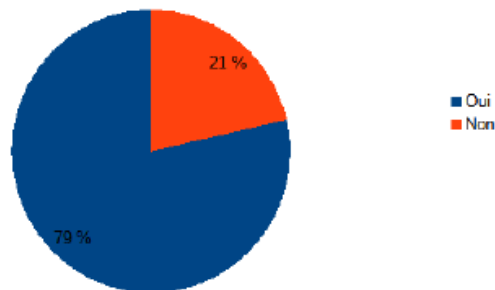
A quel stade en est votre intercommunalité dans la réalisation du PICS ?



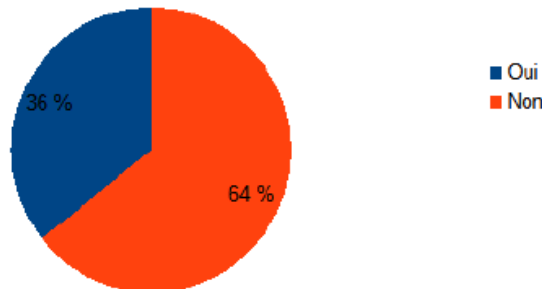
Apportez-vous un soutien à vos communes membres en matière de réalisation des PCS et/ou de leur DICRIM ?



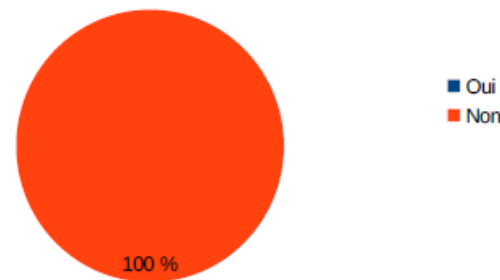
Avez-vous instauré des astreintes dans le cadre de compétences sensibles ?



Avez-vous organisé ou participé dans les 5 dernières années à un exercice de gestion de crise, incluant Préparisk ?



Disposez-vous d'une Réserve Intercommunale de Sécurité Civile ?



La réglementation, ce qui change

Loi n°2021-1520 du **25 novembre 2021** visant à consolider notre modèle de sécurité civile et le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels.

(LOI MATRAS) : articles L. 731-3 (PCS) et L. 731-4 (PICS) du code de la sécurité intérieure.

- Le décret n°2022-907 du **20 juin 2022** relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure articles R. 731-1 à R. 731-8 du code de la sécurité intérieure
- Le décret n° 2022-1091 du **29 juillet 2022** relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours
- Le décret n° 2022-1532 du **8 décembre 2022** relatif aux modalités d'organisation des exercices des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde
- Décret n° 2023-881 du **15 septembre 2023** pris pour l'application de l'article L. 125-2 du code de l'environnement (**Information préventive des populations**)

LOI n° 2023-22 du 24 janvier 2023 (LOPMI) - Développer la culture du risque chez les citoyens, l'organisation chaque année d'une journée nationale obligatoire dédiée aux risques majeurs et aux gestes qui sauvent (JNR)

La nouvelle réglementation, quelle portée au niveau opérationnel ?

Au niveau communal (Plan PCS)

1. Au niveau de la planification et du management :

Un élu délégué à la sécurité civile

Mise en place, révisions et évaluation régulière des PCS

Au moins tous les 5 ans, un exercice de sécurité civile interservices, associant si possible la population

2. Au niveau opérationnel (pouvoirs de police préservés) :

▶ Les capacités intercommunales placées pour emploi auprès des maires

▶ La mobilisation des capacités communales relève de chaque maire détenteur de ses moyens ;

▶ Articulation avec ORSEC et PICS.

Au niveau intercommunal (PICS)

1. Au niveau de la planification et du management :

Un vice-président ou le conseiller communautaire délégué à la sécurité civile

Mise en place, révisions et évaluation régulière du PICS

Au moins **tous les 5 ans**, un exercice de sécurité civile interservices, associant si possible la population

En soutien aux communes :

Appui à la mise en place, révisions et évaluation régulière des PCS.

2. Au niveau opérationnel (l'EPCI en appui des communes) :

- La **mobilisation** et l'emploi des capacités intercommunales ;
- **Coordination** de la **mutualisation** des capacités communales ;
- La **continuité** et le rétablissement des compétences ;
- Pour les communes n'ayant pas un PCS, **coordination** des communes et appui des moyens de l'EPCI ;
- **Articulation** PICS - PCS – ORSEC.

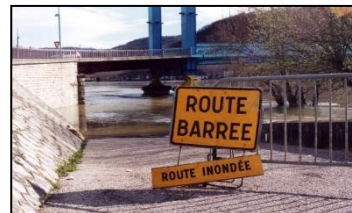
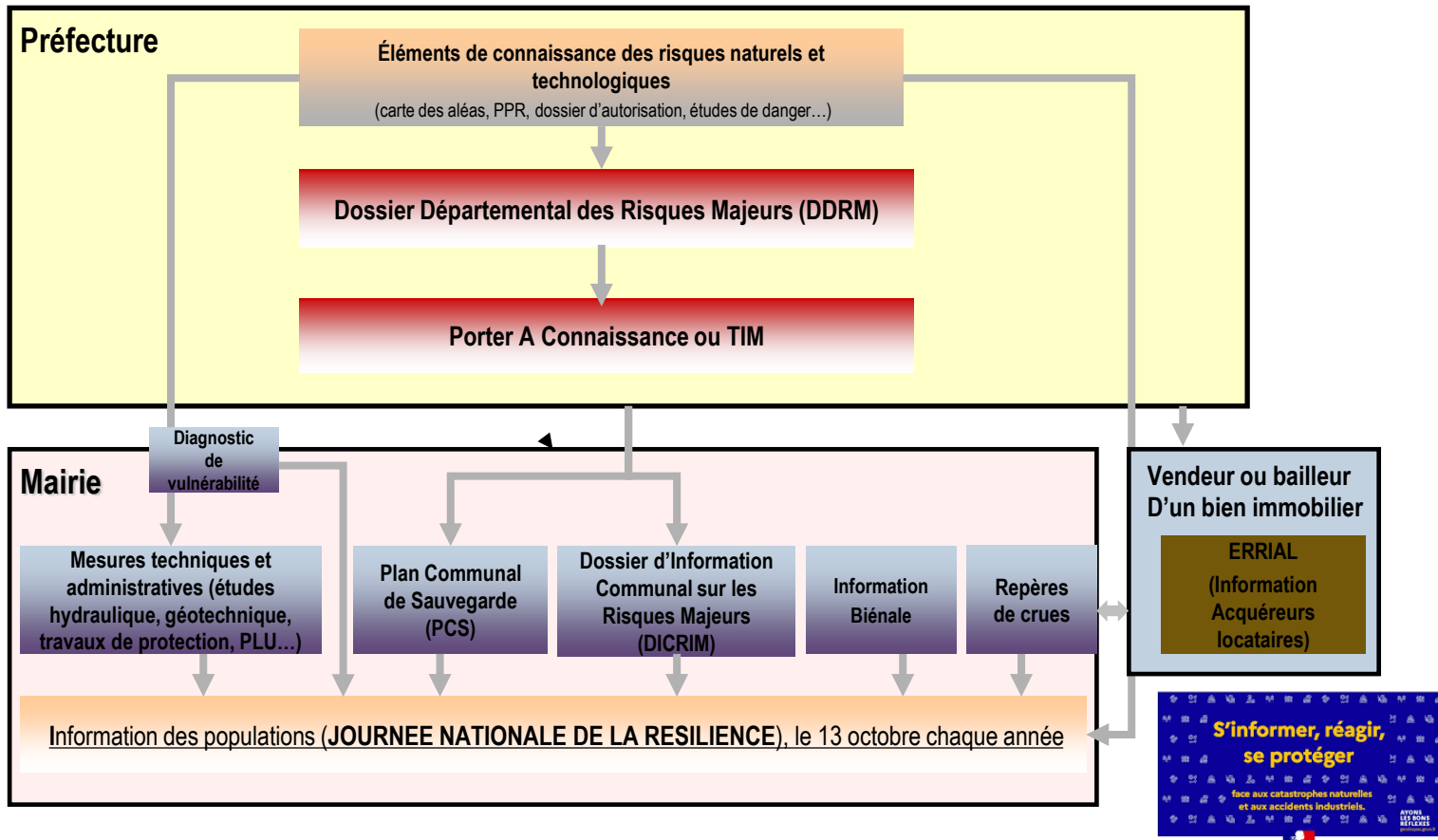


Schéma réglementaire de l'information préventive des populations



L'information préventive des populations, une obligation du maire



RESILIENCE TOUR 2024,

Proposez des actions pour la journée nationale de la résilience JNR
et vivez notre tour de France de la résilience du 15 septembre au 15 décembre

LES GRANDS CHIFFRES DU RÉSILIENCE TOUR 2023 :

4 publics cibles :

- Co-organisation : AFPCNT & IRMA
- 22 étapes (24 départements dont 3 DOM)**
- 204 opérations (événements)
- 10 partenaires nationaux
- 230 partenaires locaux**
- 10 000 participants** au total
- Un budget hors partenaires locaux de 431 000 €

- Elus locaux et agents des collectivités (la cible « fil rouge »)
- Grand public
- Jeunes, scolaires et communauté éducative
- Acteurs économiques, publics captifs et gestionnaires d'ERP



QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS MENEES :

- Villages-Forums pour les scolaires et jeunes publics
- Exercices et mises en situation collectives (exocrise)
- Formations et ateliers d'échanges
- Conférences
- Bus Info' Risques, visites guidées et sorties sur le terrain
- Pièces de théâtre (Oui mais si ça arrivait / Ecrit des Kiribati ...)
- Théâtre-Forum (Accords Mineurs pour Risques Majeurs)

Les chiffres clés 2023 en Isère :
45 opérations (22 % du total)
51 partenaires
4 publics cibles
1000 participants inscrits



LES PARTENAIRES NATIONAUX 2023

Soutenu par

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Liberté
Égalité
Fraternité

UN OBJECTIF :

Préparer les populations et les responsables locaux à faire face aux risques, renforcer leur pouvoir d'agir, développer leurs capacités d'adaptation pour être acteurs sur leur territoire.

Loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile

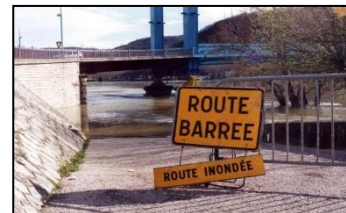
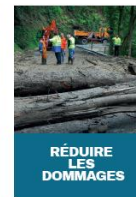
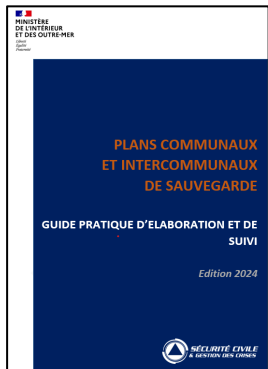
- Les PCS sont **maintenus** et le cadre des PICS est **précisé**
- Les intercommunalités **soutiennent** les communes dans la mise en place, le maintien et l'évaluation opérationnelle des PCS
- Le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) prépare la **réponse aux situations de crise** et organisent, au minimum :
 - *La **mobilisation** et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes ;*
 - *La **mutualisation** des capacités communales ;*
 - *La **continuité** et le rétablissement des compétences ou intérêts communautaires.*

PICS obligatoire lorsqu'une commune membre à l'obligation de réaliser un PCS.

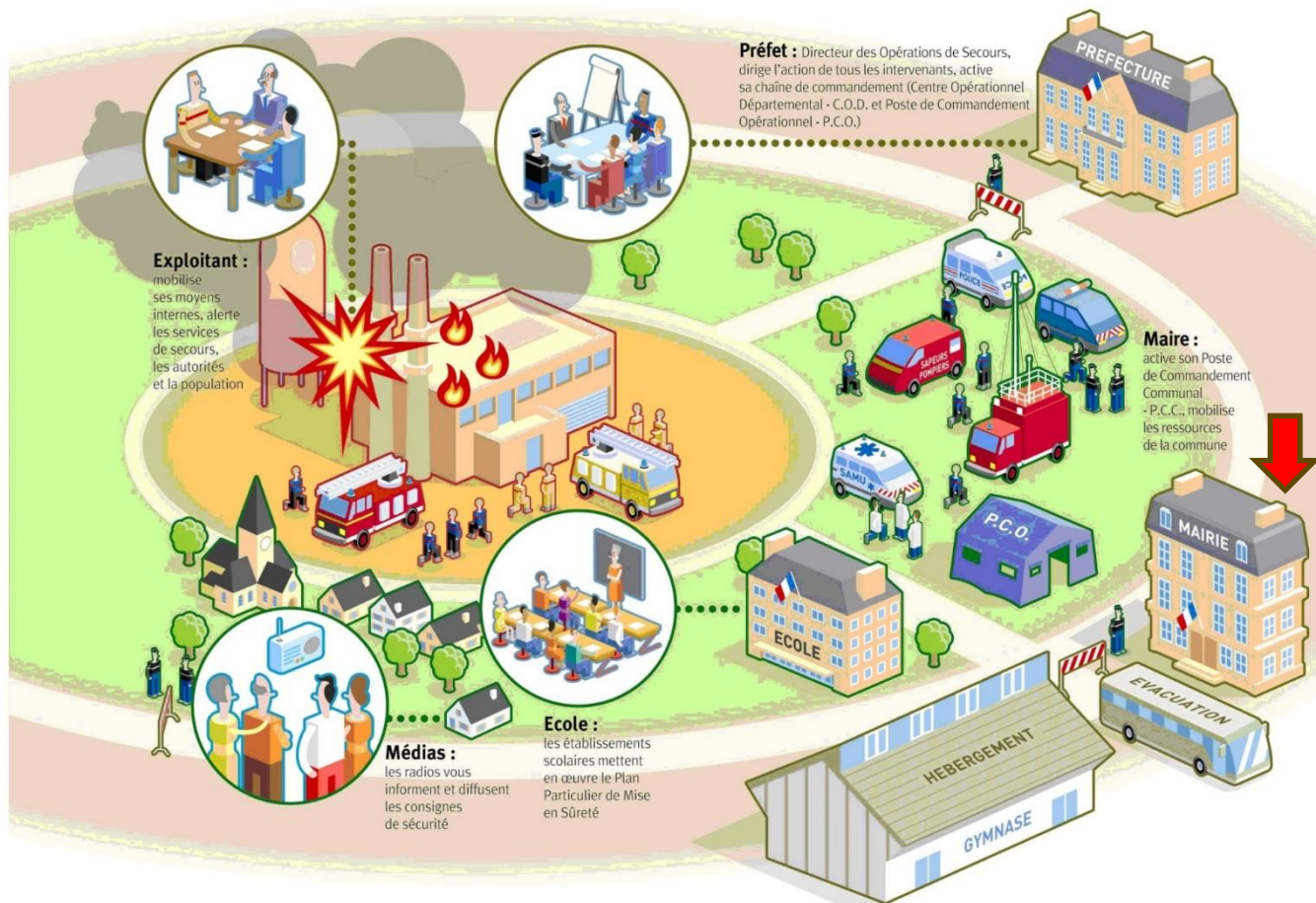
Le PICS ne se substitue plus aux PCS !

Le pouvoir de police incombe toujours au maire

Sauvegarde des populations, solidarité et entraide, **quelle démarche au niveau local ?**

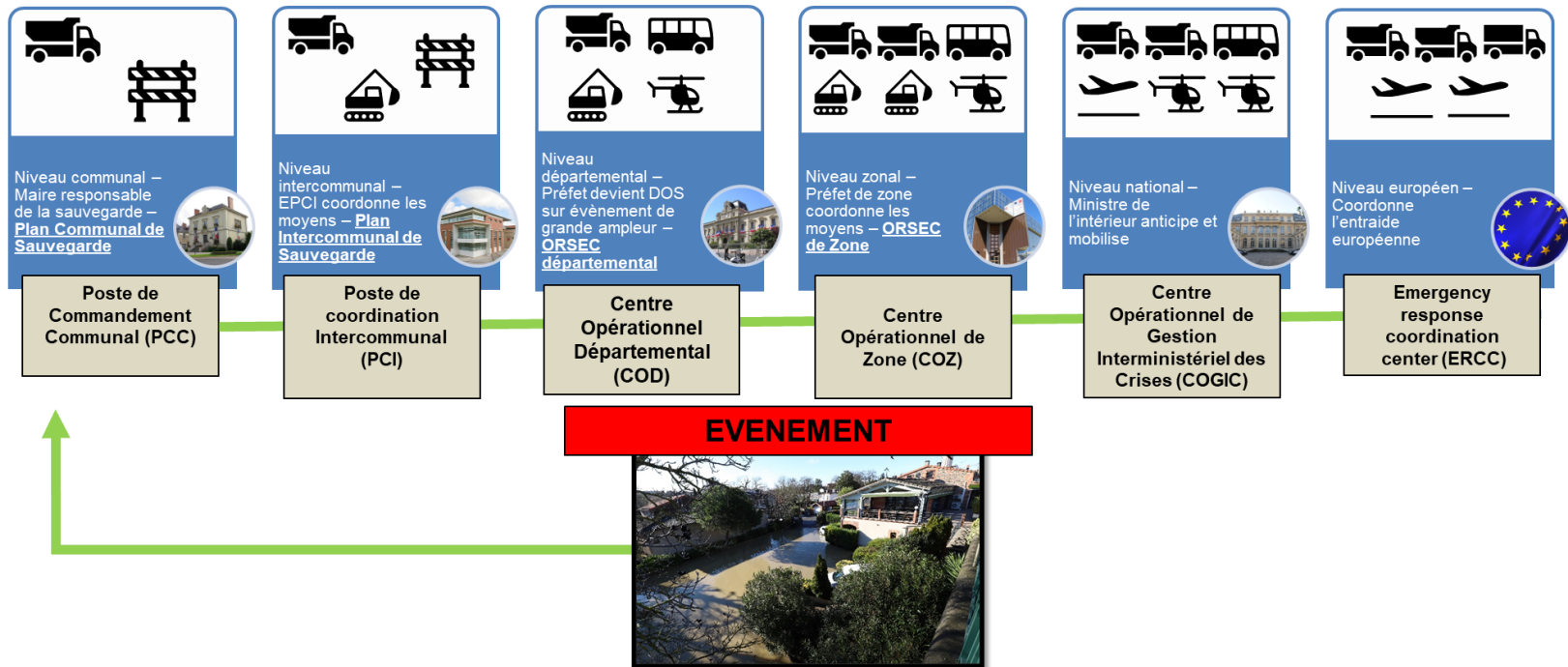


Quelle chaîne de direction opérationnelle des secours et de la sauvegarde ?

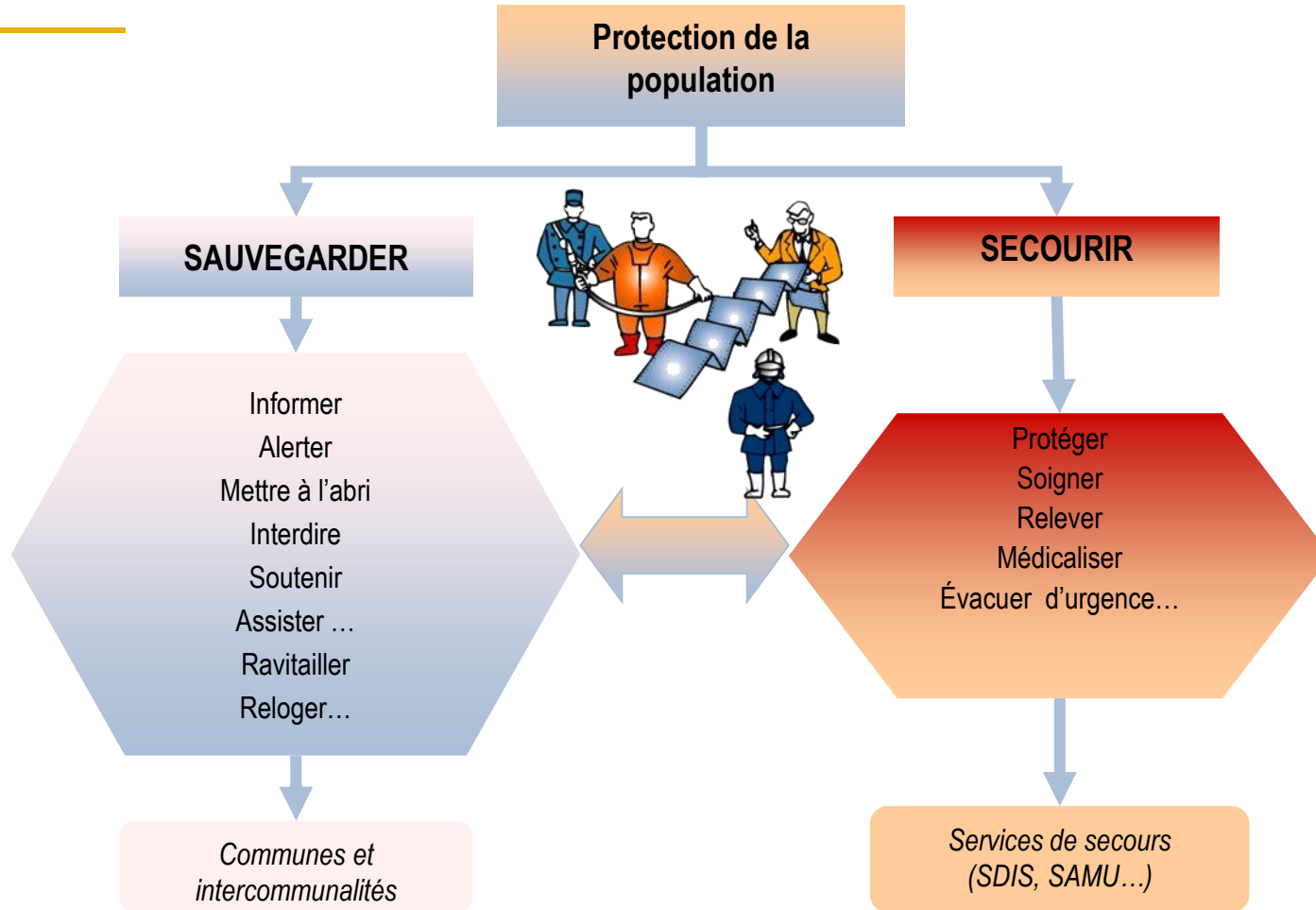


Chaine de l'organisation opérationnelle de la sécurité civile

« Implémentation » de l'intercommunalité dans la réponse de sécurité civile



La planification des secours et de la sauvegarde



Les objectifs opérationnels du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)



**ANTICIPER
LES
PHÉNOMÈNES**



**PROTÉGER
LES
POPULATIONS**



**RÉDUIRE
LES
DOMMAGES**

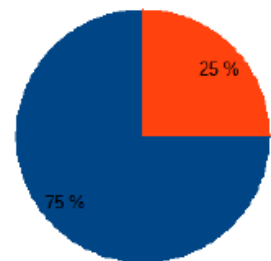


**ACCÉLÉRER
LE
RÉTABLISSEMENT**

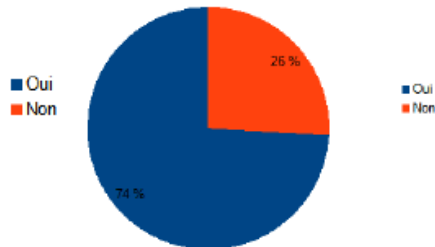
Enquête 2024 auprès des collectivités – résultats des communes

→ 328/512 communes ont répondu = 64 %

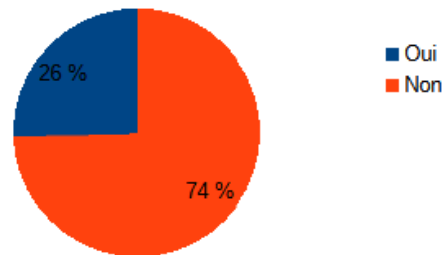
« Votre commune dispose-t-elle d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ? »



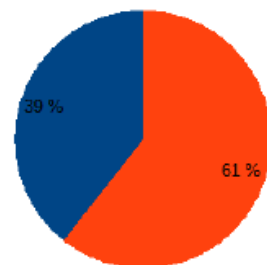
« Est-ce que votre commune dispose d'un conseiller municipal en charge des risques ? »



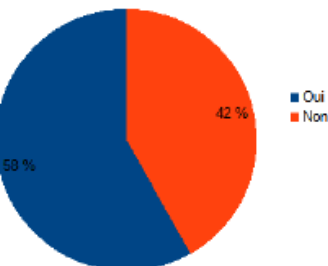
« Votre commune dispose-t-elle d'un système d'appel téléphonique (ou SMS/notification) en masse ? »



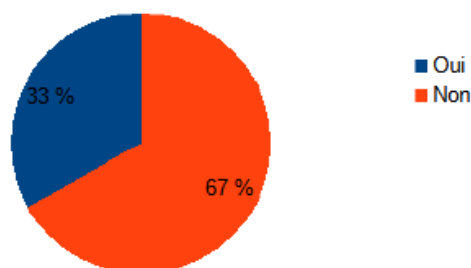
« Connaissez-vous la Journée Nationale de la Résilience ? »



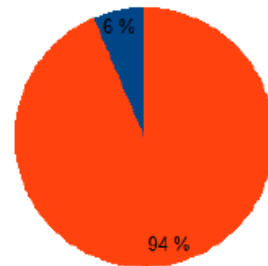
« Votre commune dispose-t-elle d'un DICRIM ? »



« Avez-vous organisé ou participé dans les 5 dernières années à un exercice de gestion de crise, incluant Préparisk ? »



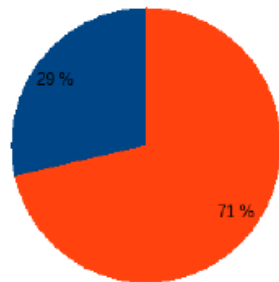
« Disposez-vous d'une Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) ? »



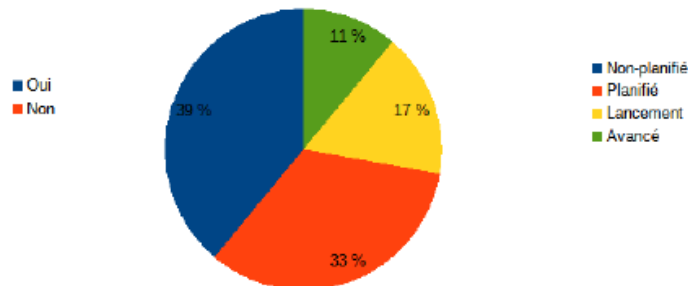
Enquête 2024 auprès des collectivités – résultats des EPCI

→ 14/18 EPCI ont répondu = 77 %

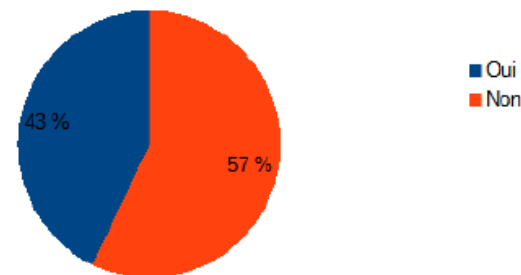
Est-ce que votre intercommunalité dispose d'un Vice-Président ou d'un Conseiller communautaire en charge des risques ou de la sécurité civile ?



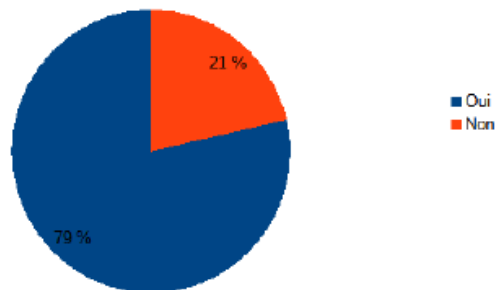
A quel stade en est votre intercommunalité dans la réalisation du PICS ?



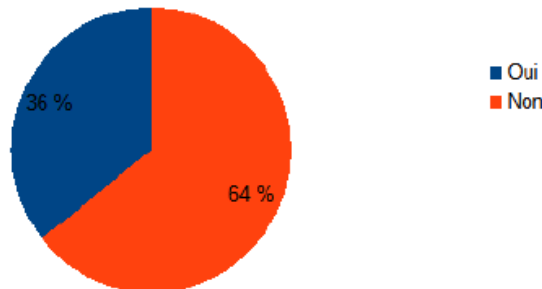
Apportez-vous un soutien à vos communes membres en matière de réalisation des PCS et/ou de leur DICRIM ?



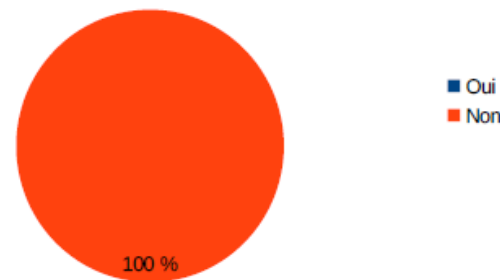
Avez-vous instauré des astreintes dans le cadre de compétences sensibles ?



Avez-vous organisé ou participé dans les 5 dernières années à un exercice de gestion de crise, incluant Préparisk ?



Disposez-vous d'une Réserve Intercommunale de Sécurité Civile ?



Centre opérationnel départemental (COD)

Prefet
Directeur des opérations (DO)

Référent départemental inondation (RDI)

Référent
EPCI

Fonctions supports du COD : secours, soutien/ressources, ordre public, infrastructures/réseaux, logistique, synthèse coordination, communication...

Direction de l'action intercommunale de l'EPCI - PICS

Poste de coordination intercommunal (PCI)

Fonctions supports des services de l'intercommunalité

Coordinateur de crise

Fonctions supports
thématiques
gestion de crise

Cellule Mairies
Référents des mairies

Le gestionnaire
GEMAPI ouvrages

Référent territorial
inondation (RTI)

Communes - PCS

 **Maire**

Poste de commandement communal (PCC)

Equipes de terrain commune x

 **Maire**

Petites communes sans moyens

 **Maire**

Poste de commandement communal (PCC)

Equipes de terrain commune X

Poste de commandement opérationnel (PCO)

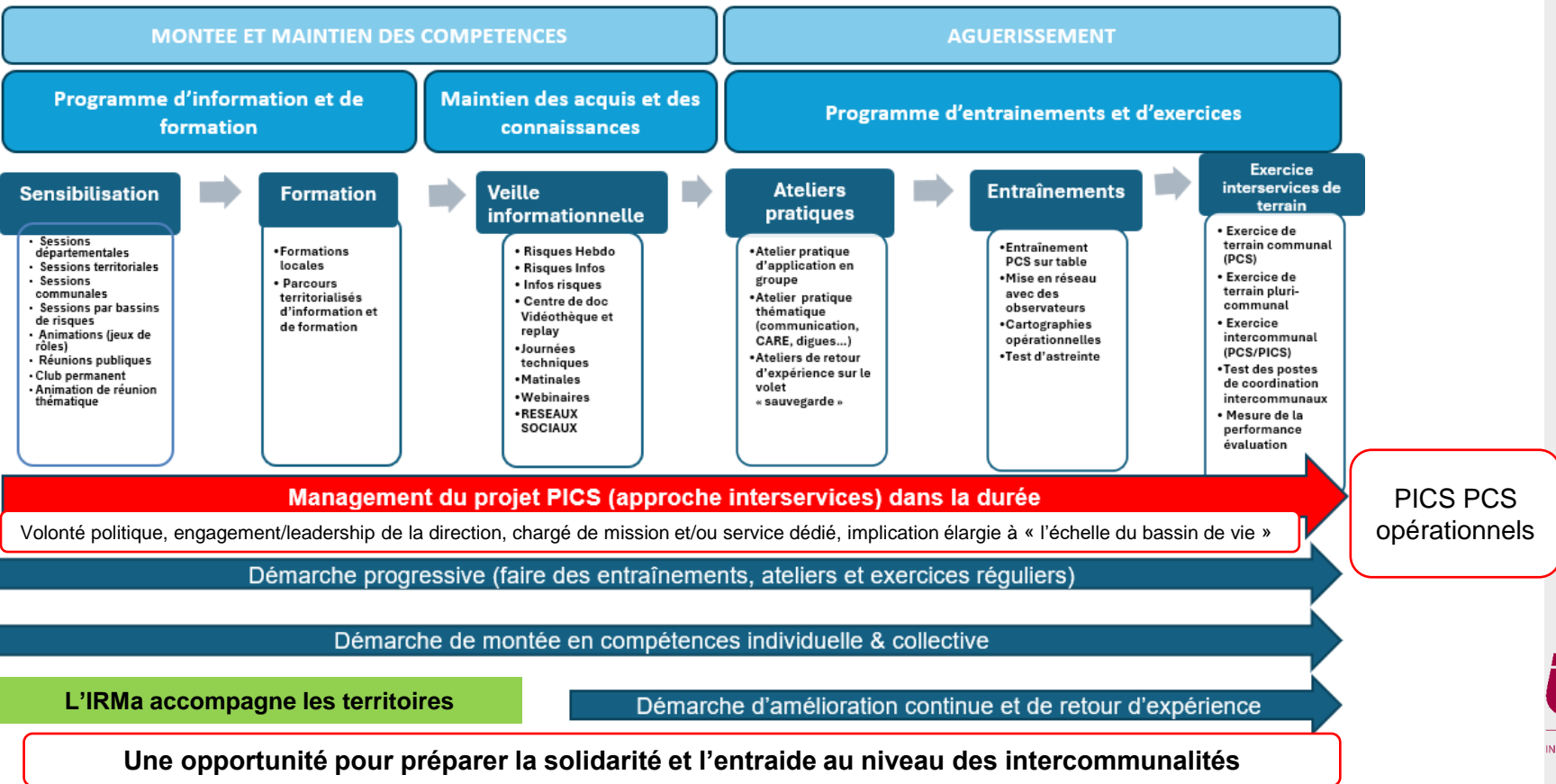
Commandant des opérations de secours (COS)

Fonctions supports du PCO

Référent EPCI



Sauvegarde des populations, solidarité et entraide, Quelle démarche au niveau local ?



1.2 La méthodologie du PICS (PCS)

En cours de finalisation - DGSCGC – Ministère de l'Intérieur

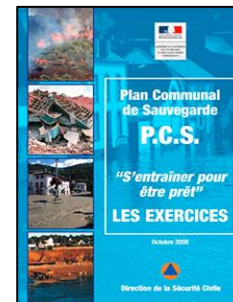
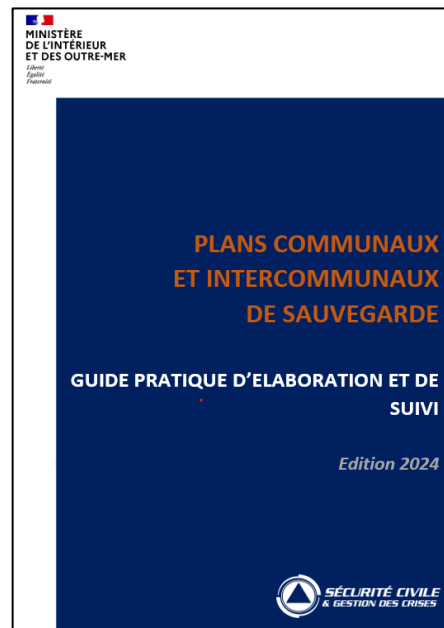
Identification des risques

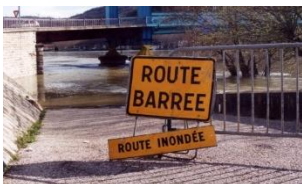
Organisation intercommunale de crise

Mutualisation des moyens

Maintien en activité des compétences communautaires

...





Institut des Risques Majeurs

15 Rue Eugène faure 38000 Grenoble

04 76 47 73 73 | irma@irma-grenoble.com

MERCI DE VOTRE ATTENTION



UNE OPÉRATION SOUTENUE ET PORTÉE PAR

